VILLE DE LYON

6ème Arrondissement Municipal

58, rue de Sèze

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Lyon, le 09 novembre 2023,

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 07 novembre 2023

- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur SOULIER
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur SOULIER

PRÉSENT(E)S : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET (arrivée à 18h33), M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, Mme CABRERA (départ à 18h41), M. BOUZARD, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD (arrivée à 18h33), Mme BURTIN, M. AUGOYARD, M. REVEL, Mme LACROIX

EXCUSÉ(E)S : M. BRUN, Mme CABRERA (départ à 18h41), Mme TRIBALAT, M. HERNANDEZ, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme DELAUNAY, Mme LAHMAR, Mr EL MAKRINI, Mme BRUGNERA

DÉPÔTS DE POUVOIR : M. BRUN, pouvoir donné à Mme BURTIN ; Mme CABRERA (départ à 18h41), pouvoir donné à Mme CROIZIER ; Mme TRIBALAT, pouvoir donné à Mme FOURNEYRON ; Mme DELAUNAY, pouvoir donné à M. REVEL ; Mme LAHMAR, pouvoir donné à Mme LACROIX

ABSENT(E)S : aucun

Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Le mardi 07 novembre à 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 31 octobre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6ème arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18h30.

M. LE MAIRE : « *Bonsoir à toutes et à tous,*

Comme à l'accoutumée, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. Et en l'occurrence nous souhaiterons les anniversaires de :

- *Madame Delphine BORBON née le 30 septembre ;*
- *Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS né le 03 octobre ;*
- *Monsieur Ludovic HERNANDEZ né le 16 octobre ;*
- *Monsieur Gérald AVAKIAN né le 24 octobre ;*
- *Madame Houria DELLI née le 29 octobre.*

Bon anniversaire à vous. »

-*-

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6ème arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur SOULIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SOULIER procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissement après y avoir été invité par Monsieur le Maire.

-*-

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-*-

Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 15 rapports composant l'ordre du jour de cette séance. Monsieur le Maire ajoute une précision quant à l'ordre de présentation de certains rapports.

M. LE MAIRE : « *Je vous informe que dans un souci de cohérence, je vous propose d'inverser l'ordre de présentation des rapports CMMA6-118 et CMMA6-119 car ce dernier est directement lié au rapport CMMA6-117.* »

2023-17205-MA6-106 : Budget primitif 2024 – Vote de l'Etat Spécial du 6ème arrondissement

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *Comme chaque année et en vertu de l'article L. 2511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'état spécial de chaque arrondissement est soumis au conseil municipal en même temps que le projet de budget de la commune ».*

Pour 2024, la répartition entre les deux dotations de fonctionnement a été actualisée :

- ✓ *Concernant la Dotation de Gestion Locale, cette dernière a été revalorisée afin d'intégrer l'augmentation du marché alimentaire des crèches ainsi que les élections européennes. Avec une augmentation de 85 122 euros pour l'augmentation du marché alimentaire des crèches et une augmentation de 2 965 euros pour les élections européennes, la Dotation de Gestion Locale 2024 est de 440 327 euros, soit + 88 087 euros par rapport à 2023.*

- ✓ *Concernant la Dotation d'Animation Locale, cette dernière est inchangée pour l'année 2024 et est de 97 572 euros.*

- ✓ *Concernant la Dotation d'Investissement, calculée sur la base de 02 euros par habitants, reste inchangée en raison de la prise pour référence du recensement de la population effectif au 1er janvier 2021. La Dotation d'Investissement 2024 est donc de 106 564 euros.*

Ainsi, conformément à l'article L. 2511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient aujourd'hui d'approuver le budget primitif 2024 et d'examiner l'attribution par la Ville de Lyon de ces deux dotations de fonctionnement versées au 6ème arrondissement au titre de l'année 2024, soit :

- ✓ *Dotation de Gestion Locale : 440 327 €*
- ✓ *Dotation d'Animation Locale : 97 572 €*
- ✓ *Total BP 2023 : 537 899 €* »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-13957-CMMA6-107: Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles pour une durée de trois ans.

Les conventions-cadre définissent les obligations respectives de la Ville de Lyon et des associations. Les conventions d'occupation temporaire précisent les modalités de mise à disposition des locaux. Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver le renouvellement de trois conventions pour notre arrondissement.

Les deux relaient Petite Enfance ou les enfants gardés par des assistantes maternelles partagent des temps collectifs et pour la crèche associative « Nid d'ange ».

Mes dames et Messieurs les Elus, je vous prie de voter ces dispositions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-13942-CMMA6-108 : Lyon-Paris 2024 – Milan Cortina 2026 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – approbation de conventions

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

Ce projet de délibération concerne le soutien individuel aux athlètes de haut niveau et l'approbation de conventions pour Lyon-Paris 2024 et Milan Cortina 2026.

A travers un dispositif de soutien annuel, la Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau issus d'associations sportives implantées sur son territoire dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver.

Pour être éligibles à ce dispositif, les athlètes doivent être inscrits sur les listes « haut niveau », établies annuellement par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette année, la Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à 29 athlètes (13 femmes et 16 hommes parmi lesquels 12 pratiquent un handisport).

Pour chaque athlète soutenu, une convention tripartite entre l'athlète, le club auquel il est affilié et la Ville de Lyon fixe les obligations de chacune des parties et précise le montant de l'aide allouée en fonction de la catégorie dans laquelle l'athlète est identifié.

Quatre clubs sont concernés dans le 6ème arrondissement :

- ✓ *Le club sportif association Valentin Haüy (aveugles): deux athlètes féminines pour un montant de 8 200 euros ;*
- ✓ *Le Masque de Fer (escrime) : deux athlètes masculins et une athlète féminine pour un montant de 12 300 euros ;*
- ✓ *Tandem Club Rhodanien (paracyclisme) : deux athlètes masculins pour un montant de 11 600 euros ;*
- ✓ *Lyon Natation Métropole (natation) : un athlète masculin, Thomas Piron, pour un montant de 4 100 euros.*

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à l'attribution des participations financières proposées et la signature des conventions établies entre les athlètes et la Ville de Lyon.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-13860-CMMA6-109 : Projet éducatif lyonnais – Programmation complémentaire 2023-2024 – Attributions de subventions, compléments, ajustements

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

Cette délibération porte effectivement sur le projet éducatif lyonnais. Elle présente et propose des corrections et des ajustements nécessaires pour certaines attributions de subventions ainsi que de nouvelles propositions de financement pour des projets qui se dérouleront sur l'année scolaire 2023-2024.

Le projet éducatif lyonnais s'étend sur plusieurs délibérations. Nous aurons sûrement une délibération similaire au Conseil prochain ou à celui de janvier. Il y aura des corrections et ajustements à faire par rapport à ces subventions et à des projets qui coûtent moins cher que prévu, ou qui ne se font pas. Cette délibération existe donc pour acter ces modifications.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de rendre un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-13943-CMMA6-110 : Attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur – Approbation de conventions et autorisation de signature – Opération n° 60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP 2021-2, programme 00004

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

Ce projet de délibération concerne l'attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur.

La Ville de Lyon accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériel nécessaire au développement de leur projet de club.

Sont proposées dans le présent projet de délibération six subventions d'investissement à six associations pour un montant total 20 500 euros détaillées comme suit.

Une association est concernée dans le 6ème arrondissement, à savoir le Masque de fer. Elle souhaite renouveler son matériel de protection et de pratique pour chacune de ses sections. Par ailleurs, elle souhaite acquérir une chaise d'escrime pour dispenser des cours aux tireurs handisports. Le montant prévisionnel de cet achat s'élève à hauteur de 40 000 euros, et une subvention d'investissement de 7 000 euros est proposée à l'association le Masque de fer.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à cette attribution de subventions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-15932-CMMA6-111 : Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *Cette délibération nous présente la feuille de route de la politique funéraire qui est articulée autour de trois grands axes :*

- ✓ *Un bien commun à promouvoir ;*
- ✓ *Un cimetière accessible à toutes et à tous ;*
- ✓ *Vers la transition écologique du service funéraire*

Il nous est donc proposé d'approuver cette politique funéraire et ses orientations stratégiques pour 2023/2026 mais nous avons reçu l'annexe aujourd'hui… Un peu court pour donner un avis éclairé. Aussi, nous nous abstiendrons. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir. Monsieur REVEL regrette que les Elus de la majorité ne prennent pas part au vote. Il précise que la politique funéraire a été évoquée en commission.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir. Monsieur AUGOYARD précise que les Elus d'arrondissement ne participent pas à ces commissions et que par conséquent, ils n'ont pas été informés de manière anticipée sur ce projet.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Monsieur DUVERNOIS ne prend pas part au vote.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-13982-CMMA6-112 : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2022

Rapporteur : Madame Delphine BORBON

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « *Je vous propose de prendre acte du rapport égalité femmes-hommes 2022 qui est présenté en trois parties :*

- ✓ *La politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui mentionne qu'il y a eu une révision au niveau des rémunérations des femmes ;*
- ✓ *L'égalité femmes-hommes, un enjeu transversal des politiques publiques ;*

- ✓ *Diffuser et promouvoir une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.*

Je profite de ce rapport pour réaffirmer notre soutien et remercier les associations qui sont engagées sur le sujet dans l'arrondissement.

Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

MESDAMES ET MESSIEURS LES ELUS PRENNENT ACTE DE CETTE DELIBERATION.

2023-13983-CMMA6-113 : Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 euros – 2ème tranche – Exercice 2023

Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON

En l'absence de Madame TRIBALAT, Monsieur le Maire demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

En mai 2023, la Ville de Lyon a alloué un budget de 111 600 euros à une trentaine d'associations œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Cette délibération concerne le vote de la 2ème tranche de subvention pour un montant de 15 000 euros à plusieurs associations dont deux qui ont été proposées par les adjoints en charge du Handicap.

C'est le cas pour la mairie du 3ème et notre mairie du 6ème. En effet, Madame TRIBALAT a demandé à l'association « CGMS le Parc » de déposer un dossier qui a été retenu par la Mission Egalité de la Ville de Lyon et qui obtient ainsi pour la première fois, une subvention de 1 250 euros.

« AVH » est l'autre association du 6ème arrondissement qui va bénéficier d'une subvention.

La Ville de Lyon veut aussi soutenir exceptionnellement la Métropole aidante pour un montant de 5000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération en faveur des structures qui œuvrent dans le champ du handicap. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-13964-CMMA6-114 : Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 – Approbation de conventions

Rapporteur : Monsieur Olivier BOUZARD

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUZARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BOUZARD: « *Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir,*

Il s'agit de subventions concernant la Fête des Lumières qui va se dérouler cette année du 07 au 10 décembre.

Le budget global de ces subventions pour l'ensemble des arrondissements concernés (2ème, 5ème, 6ème et 9ème) est de 93 200 euros. Le 6ème est concerné à hauteur de 63 200 euros.

L'association « CO42 » est concernée car elle soutient le projet « Rose Family » avec Mister Rose et l'œuvre de Philippe Katerine pour un budget de 33 200 euros.

L'association « Pitayos », qui a déjà travaillé avec la Ville de Lyon et qui soutient le projet « Floraison », reçoit un budget de 5 000 euros.

Enfin, l'association « Le Maquis » va se charger de mettre en valeur la fontaine de la roseraie pour un montant de 25 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote et de recueillir un avis favorable. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-14002-CMMA6-115 : Fêtes de fin d'année – Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants – Approbation de conventions

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *Les illuminations de quartiers mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.*

La mise en lumière des rues aura lieu du 24 novembre 2023 au 02 janvier 2024 inclus. Afin de participer à l'effort collectif de sobriété énergétique rendu indispensable par la crise énergétique, la mise en lumière se fera de 17h à 23h, comme l'année passée.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville. Elle verse des subventions aux associations à hauteur de 50 % des dépenses effectuées dans la limite de 20 000 euros.

Pour rappel, les subventions sont versées en deux temps :

Concernant le 6ème arrondissement, les associations suivantes sont concernées par cette avance sur subvention :

- ✓ *« Vitton Actions » pour 5 025 euros ;*
- ✓ *« Carré Roosevelt » pour 10 857 euros ;*
- ✓ *« L'Union des commerçants Tête d'Or » (UCTO) pour 5 970 euros ;*
- ✓ *« L'Association des commerçants Saxe Saint Pothin » pour 20 000 euros.*

Cela représente un total de 41 852 euros sur l'enveloppe de 145 140 euros allouée. »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BLANC, qui souhaite intervenir. Madame BLANC revient sur la commission qui s'est déroulée il y a peu sur le sujet et notamment sur l'intervention de Monsieur le Maire du 8ème arrondissement, Monsieur Olivier BERZANE, qui – pendant cette commission – a manifesté son souhait de supprimer les illuminations de fin d'année. Cette intervention a provoqué une vive réaction de Madame BLANC qui rappelle que ce genre d'événements est essentiel à la santé mentale des administrés pendant la période des fêtes de fin d'année. Madame BLANC regrette d'avoir à lutter contre ce type de décisions pour les années à venir.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir. Monsieur REVEL rappelle que ces propos tenus en commission auraient fuité. Il précise que leur groupe va voter favorablement pour cette délibération.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir. Il rappelle que cette délibération est présentée chaque année pour soutenir les associations de commerçants, car sans elles il n'y aurait pas d'illuminations. Monsieur AUGOYARD est heureux qu'il y ait consensus entre les différents groupes dans le maintien des illuminations de fin d'année. Il demande à Madame CROIZIER s'il existe d'autres animations organisées par la Ville de Lyon pendant les fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER, qui précise que deux sapins vont être érigés dans le 6ème arrondissement : un place Maréchal Lyautey et un à Bellecombe.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame RAMET, qui souhaite intervenir. Elle rappelle que les associations de commerçants ont veillé à ce que les produits utilisés pendant les illuminations aient une faible consommation énergétique et ont également veillé à raccourcir le délai d'illumination. Madame RAMET salue la conciliation entre le respect des traditions et le respect de l'environnement.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Mesdames BURTIN et TRIBALAT ainsi que Messieurs BILLARD et BRUN ne prennent pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-10997-CMMA6-116 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels "LES BONS REFLEXES"

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) précise les informations sur l'ensemble des risques majeurs auxquels est soumise la commune.

Pour cela, un document d'information doit être diffusé à minima tous les cinq ans à la population.

En complément à cette obligation réglementaire du Maire, la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs vise à faire connaître les activités industrielles à risques en Auvergne-Rhône-Alpes, les moyens d'alerte en cas d'accident ainsi que les conduites à tenir si l'alerte est déclenchée.

Cette année, la DREAL coordonne, avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise (SPIRAL) et l'Association régionale des entreprises pour l'environnement (APORA), la campagne de communication appelée « LES BONS REFLEXES ».

Ils assurent la création des contenus des brochures diffusées à la population de la région.

La délibération qui vous est proposée vous demande la signature de la convention entre l'APORA et la Ville de Lyon, ainsi que la contribution au financement de la distribution de brochures pour un montant de 14 735,85 euros TTC.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs de voter pour cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-5394-CMMA6-117 : Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature d'un contrat de sous mise à disposition à titre gratuit avec l'association "Jardin des Emeraudes" pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé rue des Emeraudes à Lyon (6ème arrondissement) sur un terrain métropolitain – EI 06187

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

L'association « Jardin des Emeraudes » a pour objet d'animer un jardin partagé, lieu de détente, d'échange et de rencontre dans le respect des personnes et de l'environnement. Elle anime également un composteur collectif ouvert aux riverains. Elle gère le jardin partagé situé rue des Emeraudes depuis 2015. Cet espace a été aménagé par la Ville de Lyon sur un terrain relevant du domaine public métropolitain.

La valeur locative annuelle dudit terrain a été évaluée à 1 190 euros.

La délibération qui vous est proposée concerne le contrat de sous mise à disposition à titre gratuit du terrain d'une superficie de 170 m², jusqu'au 31 juillet 2026.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs de voter pour cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-9617-CMMA6-119 : Lyon 6ème – Approbation du renouvellement de la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle AY 87 sise avenue Thiers à Lyon 6ème, située sur le domaine public communal, entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS – EI 06 011

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

Il s'agit cette fois du jardin partagé des Part'Ages.

La SAHLMAS est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé « Résidence pour Personnes Agées-EHPA Thiers », situé 171, avenue Thiers à Lyon 6ème, faisant partie d'un ilot entre les rues de la Viabert, la rue Bellecombe, la rue Germain et l'avenue Thiers, dans le secteur Bellecombe.

A l'intérieur de cet ilot, la Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Bellecombe et du groupe scolaire Antoine Rémond, ainsi que des tronçons déclassés des voies Antoine Rémond et de la rue des Droits de l'Homme.

Un jardin partagé à vocation pédagogique a été réalisé sur cette dernière parcelle.

En complément, une convention de gestion de la parcelle concernant les anciennes voiries a été conclue entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS afin de clarifier la circulation et la gestion de cet espace commun.

La délibération qui vous est proposée concerne le renouvellement de cette dernière convention, pour une durée de trois ans à compter du 19 avril 2023, avec possibilité de renouvellement pour la même durée, dans la limite de six ans.

Je profite de cette 2ème délibération pour remercier les deux associations, du jardin partagé des Emeraudes et du jardin des Part'Ages, et plus globalement l'ensemble des habitants et structures qui s'engagent sur ces actions pour l'amélioration de notre cadre de vie et du lien entre tous.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs de voter favorablement pour cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-14008-CMMA6-118 : Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

Rapporteur : Madame Houria DELLI

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir poursuivre.

Mme DELLI : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

Ce projet de rapport a pour objet l'approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (appelées communément ILHA), avec une participation financière de la Ville de Lyon d'un montant 20 000 euros.

L'origine de ces instances nommées ILHA, découlent d'une politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération et pilotée désormais par la Métropole de Lyon.

C'est dans ce cadre général que la Ville de Lyon s'est engagée sur son territoire en lien avec chaque arrondissement dans la mise en place de cette instance.

Au niveau local, ces instances de travail sont des lieux d'échanges et de recherche de solutions en direction des publics prioritaires pour les demandes des familles en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

Sont conviés : les bailleurs, la préfecture, les élus, le service de l'habitat de la Ville de Lyon, les services sociaux et les organismes tels que l'ALPIL.

Face à la tension de plus en plus forte et à l'accroissement de la précarité, en 2020, la Métropole a en effet mené une évaluation des ILHA, et repensé le fonctionnement avec une diversification des instances.

Toutefois, je constate après expérimentation depuis bientôt une année que ces commissions appelées dorénavant Commissions Sociales Territoriales du Logement (CSTL), dont l'objectif est d'apporter une nouvelle technique, ne fonctionne plus. J'ai eu l'occasion maintes fois de le dire à la Métropole et dans nos instances internes de la Ville de Lyon.

Or, si auparavant il y avait un suivi des dossiers d'une commission à une autre jusqu'à la solution de relogement, ce n'est plus le cas.

De plus, nous assistons à une sous-représentation des différents partenaires aux réunions et nous n'arrivons plus à régler des situations très précaires et urgentes.

Nombre d'élus de la Ville qui partagent moins point de vue sont intervenus à maintes reprises pour expliquer que cette instance n'apporte finalement aucune solution.

Alors il est nécessaire de s'interroger sur notre participation financière - 20 000 euros je le rappelle - pour un outil qui ne fonctionne pas.

La Ville de Lyon ne pourrait-elle pas d'ailleurs les organiser elles-mêmes ? Puisque nous avons fonctionné sans l'aide d'un prestataire pendant cette période de réflexion, chaque arrondissement ayant piloté ses propres commissions.

De plus, je suis étonnée que le logo de la Ville de Lyon, partenaire principal, qui figurait aux côtés du logo de la Métropole, ne soit plus représenté sur les documents de travail de la CSTL.

Aux vues de ces éléments, et en attendant que soient redéfinis les objectifs de ces instances dont l'animation est confiée à un prestataire extérieur, je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Elus, d'émettre un avis défavorable à cette délibération. »

Monsieur le Maire prend la parole pour conforter ce qui a été dit et ainsi justifier les intentions de vote de sa majorité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir. Monsieur AUGOYARD tient à saluer le travail de Madame DELLI au niveau du logement, car cette délégation était auparavant en déshérence et parce que l'aide au logement social est difficile à obtenir au sein de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

LE RAPPORT EST REJETÉ

2023-9658-CMMA6-120 Lyon 6ème – Modification du programme prévu au bail à construction entre la Ville de Lyon et la société INDIGO INFRA CGST afin de permettre la création d'un espace de self-stockage au sein du parc de stationnement P1 de la Cité Internationale (64, quai Charles de Gaulle) – EI 06087 – N° 06087 T 001

Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON

Monsieur le Maire demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

L'offre de stationnement de la Cité internationale (environ 3 300 places réparties sur trois parcs P0 ; P1 et P2) est en surcapacité, puisqu'en dehors des besoins en stationnement très ponctuels, liés à la Salle 3 000 et au centre des Congrès, le taux d'occupation moyen du parc P1 est faible et en baisse (22 % en 2019 contre 19 % en 2022).

Dans le cadre d'un appel à projets, la société Indigo a proposé la création d'un espace de stockage en libre-service au niveau -1, les niveaux -2 et -3 restant inchangés.

Le projet vise à mettre à la location des lyonnais des espaces de stockage sécurisés de tailles variables et pour une courte ou longue durée accessibles 7 jours sur 7.

Le projet, porté par la société Shurgard, va engendrer la suppression de 135 places sur les 1 041 places existantes au P1, soit 13 % du P1 et 4 % de l'offre globale des trois parkings, ce qui impacte peu l'offre de stationnement.

La Ville de Lyon étant bailleur du niveau -1 du parc de stationnement P1, son accord est nécessaire pour que la société Indigo puisse mettre en œuvre son projet de stockage en libre-service et modifier partiellement la destination dudit parc de stationnement.

Mesdames et Messieurs les Elus, il vous est proposé d'autoriser la modification substantielle prévue au bail à construction, en vue de la réalisation du projet d'Indigo, précédemment exposé, portant changement partiel de destination du parc de stationnement. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir. Monsieur AUGOYARD précise que les tarifs pour les places de stationnement pourraient être réévalués afin de permettre leur meilleure accessibilité aux familles nombreuses, notamment quand ces dernières souhaitent se rendre au Parc de la Tête d'Or malgré les suppressions des places sur le Boulevard Stalingrad.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-*-

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses. Aucune question n'est soulevée.

-*-

Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 05 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h22.

-*-